

INSTITUTIONS

Les « pays » refusent de faire les frais de la réforme territoriale

A peine le président de la République venait-il de lancer le chantier d'une vaste réforme territoriale que des voix se sont aussitôt élevées pour invoquer la nécessité de supprimer les « pays ». Confortés en 1999 par la loi Voynet, plus précise que ne l'était la loi Pasqua qui en avait jeté les bases en 1995, les pays ont été introduits dans le paysage institutionnel français pour souder davantage « les solidarités entre espaces ruraux et urbains ». La loi fait explicitement référence à la notion socio-économique de bassin d'emploi, car le pays doit être distinct d'une logique de circonscription administrative ou de collectivité. Il est considéré comme un territoire de projets, d'une grande souplesse de gestion et dont l'originalité est de pouvoir rassembler des partenaires composites.

Une dizaine d'années plus tard, le territoire hexagonal en est largement couvert : 371 pays sont recensés (345 reconnus officiellement) qui concernent 1 Français sur 2 et un peu plus de 80 % de la superficie. De fait, depuis deux ou trois ans, l'émergence de nouveaux pays s'est nettement ralentie. Le récent rapport du député UMP des Ardennes Jean-Luc Warsmann sur l'organisation territoriale de la France (« Les Echos » du 9 octobre) salue même leur action : « Les pays ont amélioré la coordination entre acteurs locaux en facilitant le dialogue entre l'Etat et les communes sur les priorités d'intervention publique et ils ont eu un effet levier sur les interventions de l'Etat. » Néanmoins, c'est le même rapport qui préconise, parmi ses 10 propositions, de supprimer les

pays, « conséquence logique de l'achèvement de la carte intercommunale (...). Ils ont évolué vers une institutionnalisation qui risque à terme d'aboutir à la création de fait d'un nouvel échelon administratif », ont fait valoir les députés de la commission des Lois.

Colère des animateurs

Les animateurs des pays, qui tiennent jusqu'à aujourd'hui leurs états généraux à Caen, sont ulcérés. Et tentés de penser que l'on veuille ainsi donner, à peu de frais, l'impression de saisir à bras-le-corps l'appel du chef de l'Etat. Pour Emile Blessig, député-maire UMP de Saverne (Bas-Rhin) et président de l'Association pour la fondation des pays (APFP), « ce serait une fausse réforme car le pays n'est pas un échelon administratif et que l'Etat intervient de moins en moins pour les soutenir ». Jean Glavany, député PS des Hautes-Pyrénées et président du Pays du Val d'Adour, renchérit « si l'objectif est de simplifier le mille-feuille, n'ayons pas peur : les pays ne sont pas une structure administrative. Le législateur ne pourra pas empêcher les collectivités de s'associer ». « Je suis vigilant mais il ne faut pas avoir d'inquiétude mal placée », a également ajouté hier Emile Blessig. Le représentant des pouvoirs publics, Pierre Dartout, délégué interministériel à l'aménagement du territoire (DIACT), s'est borné à indiquer : « Les pays ont toute leur place dans la réflexion entamée par la commission Balladur. »

PH. M. AVEC PHILIPPE LEGUELTEL
À CAEN